



Nos équipes de collecte nous font part d'une proportion non négligeable de sacs trop lourds sur certaines tournées de collecte des ordures ménagères.

Nous vous rappelons que, conformément au droit du travail et pour la santé des équipiers de collecte, le poids des sacs est limité à 10 Kg au maximum.

A partir du lundi 12 février 2024, toutes nos équipes seront dotées d'un peson et devront systematiquement refuser tous les sacs trop lourds.

Si votre sac a été refusé pour cette raison, c'est à vous de le reprendre pour le mettre en conformité et le présenter à la collecte suivante, par exemple scindé en deux sacs plus petits.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

